

Observation n°1 du 31/03/2023

La MRAe considère que les modifications de la géométrie des aérogénérateurs, conduisant pour les éoliennes E3 à E6 à la diminution de l'espace entre le bas des pales et le sol, sont susceptibles d'impacts significatifs, en particulier sur les risques de collision avec les espèces de bas vol de la faune volante. Elle considère que ce point nécessiterait une évaluation environnementale précise.

De surcroît, ce projet présente l'absence de dérogation à destruction d'espèces protégées.

C'est pourquoi je suis contre ce projet

Christiane Feuilly-Garrigue-Guyonnaud